

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire** du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 7 janvier 2020** à compter de **16 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire  
Madame Johanne Therrien, conseillère  
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller  
Madame Diane L. Gagnon, conseillère  
Madame Dominique Blanchette, conseillère  
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale

Est absent :

Monsieur Simon Arsenault, conseiller

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 064-2020 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**
- 3.
4. **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 065-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2020-01-480**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 064-2020  
DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET COMPENSATIONS ET LES  
CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

La conseillère Diane L. Gagnon dépose et présente le projet de règlement 064-2020 décrétant les taux et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2020.

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE  
RÈGLEMENT 065-2020 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À  
LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Le conseiller Réjean Arsenault donne un avis de motion à l'effet que le règlement 065-2020 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques sera adopté à une séance ultérieure.

Ce dernier dépose et présente ledit projet de règlement 065-2020.

**PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

**2020-01-481  
LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien  
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 16 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Michel Larochelle,  
Maire**

---

**Katherine Beaudoin,  
Directrice générale**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.